Alol3-073

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DU 3^{ème} GROUPE

COMMUNE DE REDESSAN
Je soussigné (e), (nom et prénom) Valentin BONNET
domicilié (e) à 3 Impasse Colette, 30129 REDESSAN
police assurance responsabilité civile n°
agissant en qualité de (1):
personne physique,
représentant de l'association (ou de la société). Comité des fêtes de Redessan
fonction (président, secrétaire, trésorier): Président
dont le numéro d'agrément est (si association sportive) :
sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire, du 3 ^{ème} groupe (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels ≤ 18°)
qui se tiendra à (adresse complète du lieu) Arènes de Redessan
le (date) vendredi 16 juin 2023
de (heure de début) 19h00 à (heure de fin) 00h00
à l'occasion de la manifestation suivante : Loto en plein air
Nombre d'autorisations déjà obtenues : 2/ 5 pour une association (2) / 10 pour une association sportive agréée (2) / 2 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère agricole (2) / 4 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère touristique (au bénéfice d'une station classée et commune touristique). (2) Fait à Redessan , le 24/05/2023
(1) Cocher la case correspondante
Commune de Kldlssow
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2122-24, Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L3331-1, L3335-1, L3335-4, L3342-1 et L3353-3, Vu l'Arrêté préfectoral n° 2017-216-002 du 1er août 2017 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département du Gard, Vu la demande formulée par Le Maire de la commune de L
Article 1: M. North Cutture Book of the sequence of the sequen
L'heure d'arrêt des ventes de boissons est fixée à : Les contenants en verre sont interdits hors des établissements, restaurants, bars autorisés à vendre de l'alcool.
Article 3: Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du code de la santé publique relatives aux nuisances sonores et les zones protégées définies par l'arrêté préfectoral 2017-216-002 du 1 ^{er} août 2017 susvisé. Article 4: Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le maire, soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal Administratif de Nîmes. Article 5: - Le maire,
- Le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux services de gendarmerie. Fait à Redet Haire le La
(1) Cocher la case correspondante (2) Maximum autorisé pour une année civile

Version juin 2018